

Inventaire mobile-home 34.9 m2 N° :

Nom du locataire :

Période du.....au.....

Nombre nuitée :

Solde paiement du séjour fait le :

Chèque de caution de 500 € remis le :



Propriétaire/Locataire		Arrivée	Sortie	Propriétaire/Locataire		Arrivé	Sortie
Matériel de cuisine :				Electroménager :			
Assiettes plates	10			Microonde	1		
Assiettes creuses	10			Cafetière	1		
Assiettes à desserts	10			Mobilier :			
Fourchettes	10			Table d'intérieure	1		
Couteaux	10			Chaises intérieures	4		
Cuillères à café	10			Banquette	1		
Cuillère à soupe	10			Table de jardin	1		
Bols	8			Chaises d'extérieure	8		
Tasses	8			Literie :			
Verres	8			Couette 220x240cm	2		
Saladiers	1			Couette180x220cm	4		
Cuillères à salade	1			Oreillers	8		
Essoreuse à salade	1			Entretien :			
Égouttoirs à légumes	1			Balai	1		
Dessous de plats	1			Balayette + pelle	1		
Plateaux plastique	0			Brosse WC+ récipient	1		
Tirebouchon	1			Cuvette ronde	1		
Râpe	1			Seau	1		
Spatule	1			Serpillière	1		
Louche+ écumoire	1			Poubelle	1		
Économe	1			Divers :			
Ouvre boîte	1			Séchoir à linge	1		
Fouet	1			Télévision	1		
Planche à découper	1			Télécommande	1		
Poêles	3			Décodeurs TV	0		
Casserolles	3			Cintres	8		
Couteau à pain	1			Entretien et nettoyage	70€	Oui :	Non :
Couvercle universel	2			Location drap	6€ et 10€	Oui :	Non :
Plat de service	1			Bouteille de gaz	29 €	Oui :	Non :
Faitout	1			Responsabilité Civile	O	Oui :	Non :
Relevé compteur électricité (1)				Relevé compteur eau			

(1) Du 15 octobre au 15 avril, l'électricité vous sera facturée à 0.25 € dès le premier KWH

Merci de nous remettre cet état des lieux dans l'heure suivant votre entrée dans le mobil home pour signaler tout écart et remettre cet inventaire à l'accueil. Cet inventaire est à refaire au moment de votre départ.

Votre caution vous sera restituée par courrier dans la semaine suivante à votre départ.

SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA DIRECTION, merci de mettre sur la table TOUT le « matériel de cuisine »

Date d'arrivée le :Signature obligatoire du locataire :

Date de départ le :Signature obligatoire du locataire :